

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3006

12 décembre 2012

SOMMAIRE

Arca Estate	144279	Helarb C.C.N. S.à.r.l.	144278
Arguedas S.A.-SPF	144244	Hereli SA SPF	144280
Aureal S.A.	144259	Hilder S.A.	144278
Back-Office Support Solution S.A.	144260	Mohacs Corporation S.A.	144242
B.D.A. - Architekten S.A.	144260	Pegix S.à r.l.	144258
Face International S.à.r.l.	144245	Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l.	144245
Félix GIORGETTI S.à r.l.	144244	RBC Investor Services Participations S.à r.l.	144261
Financière Saint Merri Investments S.A.	144244	Research In Motion E-Commerce S.à r.l.	144242
Flystar S.à r.l.	144247	Rhodes Holding II S.à r.l.	144261
Foncière des Alpes S.A.	144248	Rhodes Holding I S.à r.l.	144248
Food & Beverage Investments Company (FIBC)	144257	Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l.	144265
Forus Holding S.A. - SPF	144257	Sargas S.à r.l.	144264
FRB Solutions S.à r.l.	144258	Six Payment Service (Luxembourg) S.A.	144277
FS TM S.à r.l.	144267	Six Payment Services (Luxembourg) S.A.	144277
Galaxis Environnement S.A.	144270	South City SCI	144271
Galaxis Real Estate S.A.	144273	Stark Master S.à r.l.	144263
Gestprom S.à.r.l.	144273	Stark PSM Technology S.à r.l.	144264
GI Solutions s.à.r.l.	144274	Stark VCI S.à r.l.	144264
Global Interim S.A.	144274	Tamweelview Co-investment I S.à r.l. ...	144274
Gong Jin S.à r.l.	144276	Torun S.à r.l.	144268
Goodman Granite Logistics (Lux) S.à r.l.	144270	Waldlaubersheim Logistics S.à r.l.	144288
Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l.	144267	Waterways Islands Consulting Invest- ments	144288
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l. ..	144267	Wert CND S.à r.l.	144280
Goodman Quartz Logistics (Lux) S.à r.l.	144270	Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.	144288
Grengewald Immo S.A.	144270	Zebra Lux Holding S.à r.l.	144248
Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l.	144277		

Research In Motion E-Commerce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.380.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.954.

—
EXTRAIT

1. Par résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 26 septembre 2012, Monsieur Charles Stoops, gérant, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé gérant non exécutif de la Société avec prise d'effet au 12 septembre 2012.

Le mandat de gérant non exécutif de Monsieur Charles Stoops mentionné ci-dessus est fixé pour une durée indéterminée.

2. Par résolution écrite de l'associé unique de la Société en date du 2 octobre 2012, il a été décidé:

- De reconnaître la démission de Monsieur Richard Minor, en tant que gérant exécutif de la Société, avec effet au 2 octobre 2012; et

- D'approuver (i) la démission de Monsieur Todd Mazurek, en tant que gérant non exécutif de la Société, avec effet au 2 octobre 2012 et (ii) sa nomination en tant que gérant exécutif de la Société, avec effet au 2 octobre 2012.

Le mandat de gérant exécutif de Monsieur Todd Mazurek mentionné ci-dessus est fixé pour une durée indéterminée.

3. Par ces résolutions, l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance est composé comme suit de:

- Monsieur Todd Mazurek, gérant exécutif
- Monsieur Bernhard Krausse, gérant non exécutif et
- Monsieur Charles Stoops, gérant non exécutif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour Research In Motion E-Commerce S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012149210/28.

(120196354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Mohacs Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 28.184.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve,
on the twenty-fifth day of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Serge BITBOUL, company director, residing at 7/9 Place des Ternes, F-75017 Paris (France), here represented by:

Mr Francis HOOGEWERF, company director, with professional address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given to him,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,
will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I. - That the company "MOHACS CORPORATION S.A.", a "société anonyme holding", established and having its registered office at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 28 184, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 19 May 1988, its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 19 August 1988, under number 223, here after "(the Company)".

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 06 October 2010, published in the Mémorial, on 26 November 2010, under number 2584 and page 124005.

II. - That the subscribed share capital of the Company is fixed at twenty-five thousand pounds sterling (25'000.- GBP), divided into twelve thousand five hundred (12'500) registered shares with a par value of two pounds sterling (2.- GBP) per share, each, fully paid up in cash.

III. - That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "MOHACS CORPORATION S.A.", prenamed;

IV. - That the principal has acquired all twelve thousand five hundred (12'500) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V. - That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI. - That the principal fully discharges the board of directors and the auditor of said Company for the due performance of their duties up to this date.

VII. - That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office, being 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII. - That the Company's register of registered shares is cancelled in the presence of the undersigned notary as of today.

IX. - That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze,

le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Serge BITBOUL, directeur de société, demeurant à 7/9 Place des Ternes, F-75017 Paris (France),

ici représenté par:

Monsieur Francis HOOGEWERF, directeur de société, avec adresse professionnelle au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la société «MOHACS CORPORATION S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 28 184, a été constituée suivant acte notarié dressé, le 19 mai 1988 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 19 août 1988, sous le numéro 223 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 06 octobre 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 26 novembre 2010, sous le numéro 2584 et page 124005.

II. - Que le capital social souscrit de la Société s'élève à vingt-cinq mille livres sterling (25'000.- GBP) et se trouve divisé en douze mille cinq cents (12'500) actions nominatives d'une valeur nominale de deux livres sterling (2.- GBP) par action, chacune action intégralement en numéraire.

III. - Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «MOHACS CORPORATION S.A.», prédésignée.

IV. - Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les douze mille cinq cents (12'500) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, étant 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

VIII. - Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société a été annulé en présence du notaire instrumentant à partir de ce jour.

IX. - Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande des mêmes personnes comparantes faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. HOOGEWERF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14234. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012149134/100.

(120196078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 112.792.

I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 15 novembre 2012

4^{ème} Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain THILLENES en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

II. Changement d'adresse

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Cornelia METTLEN ainsi que du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.-SPF

Référence de publication: 2012149448/19.

(120197472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Félix GIORGETTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 38.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149571/9.

(120197541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2012149572/11.

(120196965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Face International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.138.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149580/9.

(120197001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.426.

In the year two thousand and twelve, on the eighth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119.271, duly represented by one of its managers Mrs Cécile GADISSEUR.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., a société à responsabilité limitée de titrisation having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under n° B 123.426, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on December 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 361, on March 13th, 2007. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the same notary, residing in Luxembourg on September 12th, 2007 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2453 of October 30th, 2007 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company from a securitisation undertaking company (société de titrisation) governed by the law of March 22nd, 2004 on securitisation into a standard Soparfi company governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, effective from an accounting point of view, as of June 1st, 2012.

Second resolution

Following the resolution above the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation."

Third resolution

The Sole Shareholder furthermore resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law of April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Fourth resolution

The Sole Shareholder also resolves to amend article 28 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 28.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the above resolutions shall be effective, from an accounting point of view, as of June 1st, 2012.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVI GVF (Lux) Master S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 119.271, ici représentée par une de ses gérantes Madame Cécile GADISSEUR.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Phoenix Recoveries (UK) Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.426, constituée par un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361 du 13 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire, de résidence à Luxembourg le 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2453 du 30 octobre 2007 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la Société d'une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation en une société Soparfi standard qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, avec effet sur le plan comptable, à partir du 1^{er} juin 2012.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 28 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 28.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les décisions qui précèdent auront effet, sur le plan comptable, à partir du 1^{er} juin 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52881. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149169/135.

(120196239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Flystar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 119A, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 105.161.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/11/2012.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012149587/12.

(120197280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Rhodes Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.344.880,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.173.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 novembre 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 novembre 2012 que:

Monsieur Robert REMENAR, né à Battle Creek – Michigan, Etats- Unis d'Amérique, le 23 novembre 1955, résidant à 5717 Sussex Drive, Troy - Michigan 48098, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet au 7 juin 2012.

Monsieur Laurent Robert BRESSON, né à Troyes, France, le 22 décembre 1971, résidant à 9, Boulevard Jean Jaures, 92100 Boulogne – Billancourt, France a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 7 juin 2012 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance se compose maintenant comme suite:

Gérant de catégorie A:

Pierre METZLER

Gérant de catégorie B:

Guibin ZHAO

Yi FAN

Jian ZHU

Laurent Robert BRESSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149212/25.

(120196377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Foncière des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 96.295.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012149588/10.

(120197197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Zebra Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.716.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT VI Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA and registered with the Guernsey Registry of Companies under number 52797,

represented by Dady KASA-VUBU, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 4 October 2012.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Zebra Lux Holding S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Members of the Board of Managers who participate in the proceeding of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

EQT VI Limited, prenamed, Twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares,	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Have been elected as managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966, in Munich, Germany, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Stefan Homier, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.4 Mr. Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978, in Pahang, Malaysia with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT VI Limited, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Guernesey ayant son siège social à Ground Floor, National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey, GY1 3RA immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 52797

représentée par Dady KASA-VUBU, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Zebra Lux Holding S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3. La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du Conseil de Gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. En cas d'urgence des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de cette réunion.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peu par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT VI Limited, préqualifié, douze mille cinq cent Parts Sociales	12.500 Parts Sociales
TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales,	12.500 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

144257

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Ont été nommés gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M. Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M. Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède avec adresse professionnelle au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.3 M. Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen, Allemagne avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.4 M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978, à Pahang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connue du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Kasa-Vubu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13247. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149943/478.

(120197314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Food & Beverage Investments Company (FIBC), Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 132.781.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149589/14.

(120197461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Forus Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 39.488.

EXTRAITS

I. Décisions de l'assemblée générale du 18 juin 2012

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateur de Monsieur Hans-Peter JENNI, Monsieur George JAOSHVILI et INTERNATIONAL VENTURE FINANCE LTD, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de H. R. T. REVISION S. A., ayant désormais son siège au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en tant que Commissaire aux comptes de la société, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

II. Décisions du conseil d'administration du 31 octobre 2012

Le siège social de la société a été transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg avec effet au 14 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149591/20.

(120197700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2A, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149592/14.

(120197462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pegix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.565.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DOUZE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "PEGIX S.à r.l." (en liquidation), R.C.S. Luxembourg B 135.565, avec siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 426 du 19 février 2008. La société "PEGIX S.à r.l." (en liquidation)" a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2492 du 6 octobre 2012.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc Wittner, employé privé, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Ragni, employée privée, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie Jacquemart, employée privée, 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante centimes (EUR 12,50) chacune, représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation du rapport des liquidateurs.
3. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif.
4. Clôture finale de la liquidation.
5. Désignation de l'endroit où les livres et les documents sociaux devront être déposés et conservés pendant 5 ans.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation et des liquidateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière aux liquidateurs Me Olivia Kirsch et M. Luc Wittner, tous deux domiciliés professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et au commissaire à la liquidation la société Chester & Jones, R.C.S. Luxembourg B 120 602, établie au 165A, Route de Longwy, L-4571 Pétange, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. WITTNER, S. RAGNI, N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 13 novembre 2012. Relation: RED/2012/1497. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149185/60.

(120196589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Aureal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 160.879.

—
EXTRAIT

Par décisions du 9/11/2012, l'actionnaire unique de la Société AUREAL S.A. a décidé de:

- révoquer Monsieur Jean Naveaux de sa fonction d'administrateur unique et nomme en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2018, Monsieur Raymond SEILER, né le 2 février 1955 à Luxembourg et demeurant au 13 A, Duerfstrooss, L-6695 MOMPACH.

- révoquer la société Monterey Audit S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire se tenant en 2018, la société SAINT GERANT INVESTISSEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg et immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 87.458.

- de transférer le siège du 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012149458/20.

(120197230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

B.D.A. - Architekten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.959.

—
Auszug der Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten in der Form der Ordentlichen Generalversammlung vom 23. Oktober 2012

Im Jahre 2012, am 23. Oktober sind die Gesellschafter der B.D.A. ARCHITEKTEN S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse angenommen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Delegierten des Verwaltungsrates von:

- Herr Markus PETERS, Privatangestellter, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, 2, Hauptstrasse,
- Herr Jörg PETERS, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren wird das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes von:

- Herrn Dan EPPS, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg

nicht verlängert.

Zudem wird:

Herr Thomas PETERS, Bürokauffmann, geboren am 26/06/1979 in Dockendorf, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4,

für sechs Jahre zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars von:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018.

Luxemburg, den 23. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012149461/29.

(120197101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Back-Office Support Solution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.718.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 15 Novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, régulièrement constituée de la Société a suivant l'ordre du jour:

- (1) approuvé le rapport du liquidateur et du commissaire-vérificateur,
- (2) donné décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat
- (3) prononcé la clôture de la liquidation de la société (liquidation volontaire)
- (4) décidé que les archives, livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la société.

En outre, l'Assemblée a donné pouvoir au liquidateur, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du liquidateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires, le cas échéant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Back-Office Support Solution s. a. en liquidation.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012149462/22.

(120197531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.331.150,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 novembre 2012

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 novembre 2012 que:

Monsieur Robert REMENAR, né à Battle Creek – Michigan, Etats- Unis d'Amérique, le 23 novembre 1955, résidant à 5717 Sussex Drive, Troy - Michigan 48098, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B avec effet au 7 juin 2012.

Monsieur Laurent Robert BRESSON, né à Troyes, France, le 22 décembre 1971, résidant à 9, Boulevard Jean Jaures, 92100 Boulogne – Billancourt, France a été nommé gérant de catégorie B avec effet au 7 juin 2012 et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance se compose maintenant comme suit:

Gérant de catégorie A:

Pierre METZLER

Gérant de catégorie B:

Yi FAN

Jian ZHU

Laurent Robert BRESSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149213/24.

(120196376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

RBC Investor Services Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 117.588.

In the year two thousand and twelve,

on the fifteenth day of the month of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“RBC Investor Services Limited”, a limited liability company incorporated under the laws of England, with its registered office at Riverbank House, 2 Swan Lane, London EC4R 3AF, registered in England and Wales under number 5586623, having its place of central administration at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B-171349 and having a share capital of EUR 1,568,700,094.50 (the “Shareholder”),

here represented by Mr. Michael SCHWEIGER, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given to him under private seal, on 05 October 2012.

Said proxy, after been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of “RBC Investor Services Participations S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), with registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated formerly under the name “RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l.”, following a notarial deed enacted on 27 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 04 September 2006, under number 1670 and page 80150 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117 588 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 27 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 28 August 2012, under number 2131 and page 102272.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1.- Decision to change the financial year of the Company from 31 December to 31 October of each year and for the first time on 31 October 2012;
2. Subsequent amendment of article 19 of the Company's Articles of Association to reflect the change noted above; and
3. Miscellaneous, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will now start on the first (1) of November of each year and ends on the thirtyfirst (31) of October of the following year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which has started on the first (1) of January 2012, shall end exceptionally on the thirty-first (31) of October 2012 and that the financial year following such amendment will begin on the first (1) of November 2012 and will end on the thirty-first (31) of October 2013.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of the financial year. As a consequence of the above, article 19 shall from now on read as follows

Art. 19. "The Company's financial year starts on the first (1) of November of each year and ends on the thirty-first (31) of October of the following year."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«RBC Investor Services Limited», a limited liability company constituée sous les lois anglaises, avec siège social à Riverbank House, 2 Swan Lane, London EC4R 3AF, immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, sous le numéro 5586623, avec son siège de direction et d'administration au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 171 349, avec un capital social de EUR 1'568'700'094.50 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Michael SCHWEIGER, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé, le 5 octobre 2012. La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «RBC Investor Services Participations S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), dont le siège social est au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de «RBC Dexia Investor Services Participations S.à r.l.», suivant acte notarié dressé en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 septembre 2006, sous le numéro 1670 et page 80150 et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 117 588 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 27 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 août 2012, sous le numéro 2131 et page 102272.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Décision de modifier l'année sociale de la Société du 31 décembre au 31 octobre de chaque année et pour la première fois le 31 octobre 2012;

2 Modification subséquente de l'article 19 des statuts de la Société en vue de refléter la modification notée ci-avant;

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le premier (1) novembre de chaque année et se terminera le trente et un (31) octobre de l'année suivante.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice social en cours, qui a commencé le premier (1) janvier 2012, se terminera exceptionnellement le trente et un (31) octobre 2012 et que l'exercice social suivant cette modification débutera le premier (1) novembre 2012 et se terminera le trente et un (31) octobre 2013.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.

En conséquence de ce qui précède, l'article 19 sera désormais rédigé comme suit:

Art. 19. «L'année sociale commence le premier (1) novembre de chaque année et se termine le trente et un (31) octobre de l'année suivante.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. SCHWEIGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13695. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012149222/110.

(120196812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Stark Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.015.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 6 Novembre 2012.

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

* Monsieur Jorrit Crompvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Juillet 2012

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1^{er} Juillet 2012.

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012149244/20.

(120196785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Stark PSM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.862.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 6 Novembre 2012.

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

* Monsieur Jorrit Cromptvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Juillet 2012

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1^{er} Juillet 2012.

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012149245/20.

(120196781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Stark VCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.787.

—
Extrait des résolutions des Associés prises en date du 6 Novembre 2012.

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Frederik Kuiper en tant que Gérant B de la Société avec effet au 14 Décembre 2011;

* Monsieur Jorrit Cromptvoets en tant que Gérant B de la Société avec effet au 1^{er} Juillet 2012

- d'accepter la nomination de:

* Monsieur Jan Willem Overheul né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1^{er} Juillet 2012.

Luxembourg, le 15 Novembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2012149246/20.

(120196775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Sargas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.406.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mars 2012

Dépôt rectificatif du 14 novembre 2012

Cet avis remplace le document n°L120058171

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant signature catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé gérant signature catégorie A pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

4. L'adresse professionnelle de Madame Martine KAPP, gérante de catégorie B, et Monsieur Eric LECLERC, gérant de catégorie B, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012149253/20.

(120196003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Santander R.E.I.F. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 383.401,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.763.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Santander Real Estate Funds plc, an Irish public limited company having its registered office at 33 Sir John Rogerson's Quay, IRL – 2 Dublin, and registered with the Companies Registration Office of Ireland under number 413874, (the "Sole Shareholder") holds all of the issued shares of the "Company" Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, notary residing in Sanem, on 24 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1306, page 62656 dated 29 June 2007 (the "Articles"), having its registered office at 43 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127763 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, above-mentioned, on 3 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2440, page 117075, dated 27 October 2007.

Here represented by Ms. Sara Lecomte, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder has been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder and the undersigned notary.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

I. That the Company has been incorporated by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, notary residing in Sanem, on 24 April 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1306, page 62656 dated 29 June 2007 (the "Articles"), having its registered office at 43 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127763 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître J.-J. Wagner, above-mentioned, on 3 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2440, page 117075 dated 27 October 2007.

II. That the subscribed share capital of the Company currently amounts to three hundred eighty-three thousand four hundred and one Euros (EUR 383,401.-) represented by three hundred eighty-three thousand four hundred and one (383,401) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

III. That the Sole Shareholder holds all of the shares of the Company and that as a sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

IV. That pursuant to article 16 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to appoint Mr Didier Oth, with professional address at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), who has accepted this mandate.

V. That the Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter:

The Liquidator has the broadest powers and the authority to perform and execute all operations provided for by the Luxembourg company law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "Law").

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his own responsibility, regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives and for the period he will fix.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholder in cash or in kind to its willingness.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed, shall be met accordingly.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Santander Real Estate Funds plc, une public limited company irlandaise ayant son siège social au 33 Sir John Rogerson's Quay, IRL – 2 Dublin, et immatriculée auprès du Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 413874 ("As-socié Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société Santander R.E.I.F. Lux S.à r.l., une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié de Maître J.-J. Wagner, notaire résidant à Sanem, du 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1306, page 62656 du 29 juin 2007 (les "Statuts"), ayant son siège social au 43 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127763 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître J.-J. Wagner, précité, du 3 août 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2440, page 117075, daté du 27 octobre 2007.

ici représenté par Mme Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, a été signé ne varietur par l'Associé Unique.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

I. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent un euros (EUR 383.401,-) représenté par trois cent quatre-vingt-trois mille quatre cent une (383.401) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

II. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et qu'en tant qu'associé unique, décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

III. Qu'en vertu de l'article 16 des Statuts, l'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Didier Oth, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

IV. Que l'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus et l'autorité pour accomplir et exécuter toutes les opérations prévues par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur a le pouvoir d'accomplir toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi sans devoir demander l'autorisation spécifique préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants et pour la période qu'il détermine.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné. La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation. Le Liquidateur peut distribuer les biens de la Société à l'Associé en numéraire ou en nature à sa discrétion. Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la société en raison des présentes, sera payé conformément.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48707. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012149231/125.

(120196215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 132.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149600/10.

(120197567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149601/10.

(120197568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

FS TM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.564.280,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 169.162.

Il résulte d'un transfert de parts sociales de la Société en date du 12 octobre 2012 que Peter Johan van der Vorm a transféré avec effet immédiat, 732 parts sociales de classe A à FS Invest S.à r.l., qui détient désormais:

- 732 parts sociales de classe A; et
- 710.209 parts sociales de classe C.

FS TM S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012149593/15.

(120196964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Torun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.041.

In the year two thousand and twelve, the twelfth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Torun S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 128041, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 July 2007, number 1387 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 13 November 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 December 2009, number 2496.

The meeting was opened with Mr Alvin SICRE, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Estelle GARNON, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

2. Replacement of Mr Daniel Peeters by Mr Dominique Prince as chairman of the board of managers.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to amend the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

Second Resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Daniel Peeters from his mandate of chairman of the board of managers with effect today.

The general meeting resolves to appoint as chairman of the board of managers for an unlimited period Mr Dominique PRINCE, with professional address in 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Torun S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard d'Avranches, L1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128041, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2007, numéro 1387 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 décembre 2009, numéro 2496.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SICRE, employé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Estelle GARNON, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

«Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

2. Remplacement de Monsieur Daniel Peeters par Monsieur Dominique Prince comme Président du conseil de gérance.

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit: «Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître la démission de Monsieur Daniel Peeters comme Président du conseil de gérance à partir de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique PRINCE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L1160 Luxembourg comme Président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, E. GARNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13664. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012149286/105.

(120196825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Galaxis Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.711.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149595/14.

(120197111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Goodman Granite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 132.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149599/10.

(120197566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Goodman Quartz Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149602/10.

(120197569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Grengewald Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.862.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149604/14.

(120197466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

South City SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.933.

STATUTS

L'an deux mille douze, le huit novembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1° Monsieur Francis KASS, avocat, né à Luxembourg, le 16 décembre 1971, demeurant à L-2141 Luxembourg, 40, rue Emile Mayrisch,

2° Madame Diane KAUFFMANN, employée privée, née à Luxembourg, le 25 février 1973, demeurant à L-6944 Niederanven, 11, rue Dicks,

3° Monsieur Gregor BAERTZ, médecin, né à Frankfurt (D), le 21 avril 1970, demeurant à L-2551 Luxembourg, 49, avenue du X Septembre,

4° Monsieur Jakob KJELGAARD, employé privé, né à Herning (DK), le 3 février 1966, demeurant à L-8160 Bridel, 6, rue Mathias Perrang.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est constitué une société civile immobilière sous la dénomination de SOUTH CITY SCI.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières sises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle peut se porter caution personnelle ou hypothécaire, au profit de tiers ou de ses associés.

La société pourra faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, en dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (EUR 20.000.-) représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt euros (EUR 20.-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par un acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des associés.

Elles ne peuvent être cédées pour cause de mort à des non-associés qu'après l'agrément donné en assemblée générale à la majorité des trois quarts des survivants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Ce droit de préemption doit être exercé dans un délai d'un mois prenant cours à partir de la date de la notification par lettre recommandée du cédant aux autres associés de son intention de céder ses parts. Le défaut de réponse par un associé dans ledit délai est considéré comme une renonciation à son droit de préemption. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'ils possèdent.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation. Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un dixième au moins de toutes les parts sociales. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires sont faites par écrit, adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nus-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à raison de sa constitution, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Souscription et Libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Francis KASS, prénommé: deux cent cinquante parts sociales	250
- Madame Diane KAUFFMANN, prénommée: deux cent cinquante parts sociales	250
- Monsieur Gregor BAERTZ, prénommé: deux cent cinquante parts sociales	250

- Monsieur Jakob KJELGAARD, prénommé: deux cent cinquante parts sociales. 250
 Total: mille parts sociales 1.000
 De commun accord des associés, les parts sociales seront libérées par des versements en espèces.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2.- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

- Monsieur Francis KASS, avocat, né à Luxembourg, le 16 décembre 1971, demeurant à L-2141 Luxembourg, 40, rue Emile Mayrisch;

- Monsieur Jakob KJELGAARD, employé privé, né à Herning (DK), le 3 février 1966, demeurant à L-8160 Bridel, 6, rue Mathias Perrang;

- Monsieur Marc Baertz, agent immobilier, né à Luxembourg, le 24 décembre 1971, demeurant à L-6944 Niederanven, 11, rue Dicks.

3.- L'adresse du siège de la société est fixée à 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date et lieu qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KASS, D. KAUFFMANN, G. BAERTZ, J. KJELGAARD et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2012. LAC/2012/52758. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149266/131.

(120196266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Galaxis Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.264.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149606/14.

(120197112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Gestprom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.089.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012149611/14.

(120197463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

GI Solutions s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 48.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GI Solutions S.à.r.l.

Référence de publication: 2012149612/10.

(120197082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Global Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 62.566.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149615/9.

(120197102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.779.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), the articles of association of which have been amended for the last time by the undersigned notary by a deed dated 20 September 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2587 of 18 October 2012,

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on 7th November 2012.

The said proxy, after being signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Tamweelview Co-Investment I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed of Maître Gérard Lecuit dated 20 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 762 of 14 April 2006 ("Tamweelview"), whose articles of incorporation have not been amended since, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital by the amount of Twenty-five Euros (EUR 25.-) through the issuance of one (1) share with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) so as to raise the share capital of Tamweelview from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred twenty-five euros (EUR 12,525.-) together with payment of a share premium for the amount of eighty-three thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 83,783.-).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), (the "Subscriber"),

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated November 7th, 2012, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), and to fully pay in cash for this share together with the payment of a share premium for the amount of eighty-three thousand seven hundred eighty-three Euros (EUR 83,783.-).

The amount of eighty-three thousand eight hundred eight Euros (EUR 83,808.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot one (1) new share to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph article 5 of the articles of association of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred twenty-five Euro) represented by 501 (five hundred one) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1.600.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de novembre,
par-devant nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné, par acte du 20 septembre 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2587 du 18 octobre 2012,

ici représentée par M. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Tamweelview Co-Investment I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 762 du 14 avril 2006, dont les statuts n'ont pas été changés depuis, («Tamweelview») a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) par l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) afin de porter le montant du capital de Tamweelview de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent vingt-cinq Euros (EUR 12.525,-) avec paiement d'une prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 83.783,-).

Deuxième résolution *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 93.081) (le «Souscripteur»), représentée par M. François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 7 novembre 2012, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) action nouvelle d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), à libérer intégralement en espèces avec paiement d'une prime d'émission pour un montant de quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-trois Euros (EUR 83.783,-).

Le montant de quatre-vingt-trois mille huit cent huit Euros (EUR 83.808,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre l'action nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros), représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. LAC/2012/52883. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149276/119.

(120196198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Gong Jin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Luxembourg, 167, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 07 novembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 07 novembre 2012, que suite au décès de Madame Cheng'E GUO, survenu en date du en date du 28 juillet 2011 à Luxembourg, l'assemblée a pris acte de la nouvelle distribution des parts sociales anciennement détenues par Madame GUO comme suit:

- Madame Qinqin WANG, née le 18 décembre 1984 à Zheijiang (Chine), demeurant à L-8009 Strassen, 167, route d'Arlon	17 parts
- Monsieur Junjie WANG, né le 1 ^{er} septembre 1987 à Zheijiang (Chine), demeurant à L-8009 Strassen, 167, route d'Arlon	17 parts
- Monsieur Jun Cai WANG, né le 5 avril 1990 à Luxembourg, demeurant à L-8009 Strassen, 167, route d'Arlon	16 parts
Les 100 (cent) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont alors réparties comme suit:	
- Monsieur lian Bin WANG	50 parts
- Madame Qinqin WANG	17 parts
- Monsieur Junjie WANG	17 parts
- Monsieur Jun Cai WANG	16 parts
Total	100 parts

Par ailleurs l'assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat Madame Qinqin WANG, prénommée, en tant que nouvelle gérante administrative de la société et ceci pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 07 novembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012149618/29.

(120197325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Groupe Omega Assurances & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GROUPE OMEGA ASSURANCES & FINANCE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012149622/11.

(120197659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

**Six Payment Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Six Payment Service (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIX PAYMENT SERVICE (LUXEMBOURG) S.A." (numéro d'identité 1988 22 04 335), avec siège social à L-3205 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 29.697, constituée sous la dénomination de «COMVIK CARD CALL S.A.» suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 12 décembre 1988, publié au Mémorial C, numéro 103 du 18 avril 1989 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, numéro 1855 du 25 juillet 2012, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en «SIX PAYMENT SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Rectification de la dénomination sociale erronément indiquée «SIX PAYMENT SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.» dans le prédit acte du 19 juin 2012, laquelle dénomination sociale doit se lire en réalité «SIX PAYMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.» et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée constate que dans l'acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2012, susvisé, la nouvelle dénomination sociale a été erronément indiquée «SIX PAYMENT SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.», alors qu'elle doit se lire en réalité «SIX PAYMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.».

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société anonyme prend la dénomination de «SIX PAYMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à quatre cent cinquante euros (€ 450.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, DEMEYER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4201. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 novembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012149384/56.

(120196224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Hilder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 166.465.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 29 août 2012, l'actionnaire unique de la société a décidé comme suit:

- de nommer M. Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni et résidant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet au 29 août 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de relever M. Christophe Ponticello, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société en date du 29 août 2012 et de le remplacer par IPES (Jersey) Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, et enregistrée au «Jersey Companies Registry», sous le numéro 99112 avec siège social à l'adresse suivante: 3rd Floor, South Tower, 29/31 Esplanade, JE2 3QA, St Helier, Jersey, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

Par résolutions prises en date du 15 octobre 2012, l'actionnaire unique de la société a décidé comme suit:

- de nommer M. Tan Sri Arumugan, né le 4 janvier 1947 à Pekra, Malaisie et résidant au 11 Jalan Penaga, Bukit Bandaraya, Bangsar, 59100 Kuala Lumpur, Malaisie en tant qu'administrateur de la société avec effet au 15 Octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

- de nommer M. Roushan Arumugan, né le 13 décembre 1971 à Selangor, Malaisie et résidant au 5 Balmeg Hill, #05-03 the Peak at Balmeg, 119913 Singapour en tant qu'administrateur de la société avec effet au 15 octobre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra durant l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149627/26.

(120197040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Helarb C.C.N. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.605.

—
EXTRAIT

En date du 7 novembre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Ivo Hemelraad, en tant que gérant A de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Mme Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149629/15.

(120197647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Arca Estate, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.147.

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de «ARCA ESTATE», enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.147, établie et ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 5 juin 1997. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 499 du 6 mars 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Madame le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-trois mille sept cent cinquante (63.750.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social et ainsi de l'article 4 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a en outre pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevet, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et ainsi l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société a en outre pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevet, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Colamonico, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2012. LAC/2012/47274. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149446/72.

(120197220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Hereli SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 141.474.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 16 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012149630/10.

(120197559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Wert CND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 1.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.724.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo Romano, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Wert CND S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th

August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at JPY 1,500,000 (one million five hundred thousand Japanese Yen) represented by 15,000 (fifteen thousand) shares each in registered form, each with a nominal value of JPY 100 (one hundred Japanese Yen), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint owners are required to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed by the general meeting at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders in number owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders, in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 15,000 shares of the Company having a nominal value of JPY 100 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of JPY 1,500,000 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gérants) at 3 (three);

(b) the Sole Shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jean Roger Lemaire, company director, born 10 July 1953, in Bastogne, Belgium, whose private address is 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen; and

- Mr. Teunis Akkerman, company director, born 30 December 1948, in Dirksland, the Netherlands, whose private address is 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert;

(c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.726 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo Romano, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Wert CND S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts escudos émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à JPY 1.500.000 (un million cinq cent mille Yen) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de JPY 100 (cent Yen), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'assemblée générale n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés en nombre représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 15.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de JPY 100 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de JPY 1.500.000 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

- (a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 3 (trois);
- (b) L'Associé Unique nomme en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Jean Roger Lemaire, gérant, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse privée au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen; et

- M. Teunis Akkerman, administrateur de sociétés, né le 30 décembre 1948 à Dirksland (Pays-Bas), ayant son adresse privée au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert;

(c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14878. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149927/416.

(120197611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.170.

En vertu d'un contrat de cession daté du 11 septembre 2012, Whitewood TV City S.à r.l., associé unique de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à Whitewood (Finance) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.414.

En conséquence, Whitewood (Finance) UK S.à r.l. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitewood (Stage 4-5) UK S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012149929/15.

(120197231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Waldlaubersheim Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 125.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Référence de publication: 2012149923/10.

(120197573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Waterways Islands Consulting Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012149924/9.

(120196982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2012.
